

**Certificat d'examen de type
n° F-05-J-0466 du 18/03/2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E030967-D1

Cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 7 janvier 1991 modifié par l'arrêté du 14 avril 1995 relatif à la construction, au contrôle et aux modalités techniques d'utilisation des cinémomètres de contrôle routier.

FABRICANT :

PEGASE INSTRUMENTATION, 429 rue Charles Nungesser, 34130 Mauguio, FRANCE.

DEMANDEUR :

MERCURA, Z.A. les Gailletrous, rue Louis Pasteur, 41260 La Chaussée-Saint-Victor (FRANCE).

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat n° F-03-J-448 du 9 décembre 2003, relatif au cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01.

CARACTERISTIQUES :

Le cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01 objet du présent certificat diffère du type faisant l'objet du certificat précité par son logiciel et ses conditions particulières d'installation et d'utilisation.

La version du logiciel implantée dans le cinémomètre LYNX RDR-01 objet du présent certificat est identifiée par la somme de contrôle 59-E.

L'instrument est équipé d'un dispositif sélecteur de seuil de vitesse (tout véhicule ou sélection véhicules légers -véhicules lourds). La valeur de l'incrément d'ajustage du seuil de vitesse est de 1 km/h. La détection des véhicules légers (VL) et des véhicules lourds (PL) n'est pas couverte par le présent certificat.

Les scellements de l'instrument sont inchangés.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

L'antenne du PEGASE type LYNX RDR-01 peut être disposée en surplomb. Pour ce type d'installation.

L'angle formé par l'axe du lobe de rayonnement de l'antenne avec la trajectoire des véhicules doit être de 25 degrés. Il est ajusté et contrôlé à l'aide d'un inclinomètre.

Les instruments installés en surplomb sont équipés en supplément d'un dispositif de mesure d'inclinaison, placé sur la face gauche de l'instrument.

Le réglage de l'inclinaison doit tenir compte de la pente de la chaussée.

Les conditions particulières d'installation et d'utilisation de l'instrument sont précisées dans le manuel d'utilisation du cinémomètre PEGASE type LYNX RDR-01.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro et la date d'examen de type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à ceux définis par le certificat n° F-03-J-448 du 9 décembre 2003.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les cinémomètres en service peuvent être mis en conformité avec les dispositions du présent certificat. Les instruments ainsi modifiés doivent faire l'objet d'une vérification primitive.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/E030967-D1, ainsi que chez le fabricant PEGASE INSTRUMENTATION et chez le bénéficiaire du présent certificat. Les références du présent certificat seront reportées sur le carnet métrologique des instruments concernés par cette nouvelle version du logiciel.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 9 décembre 2013.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification